

Opération Tranquillité Vacances

Contre les **cambrjolages**,
les **bons réflexes** !

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES



Signaler votre absence

Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez vous inscrire à l'**Opération Tranquillité Vacances**. Les **services de police** se chargent alors de surveiller votre logement.

Des patrouilles sont organisées pour passer aux abords de votre domicile.

Vous serez prévenu en cas d'anomalies (dégradations, cambriolage ...).

Inscription à l'Opération Tranquillité Vacances

Merci d'effectuer vos demandes 3 jours minimum avant votre départ.

Pour vous inscrire, merci d'utiliser préférentiellement le **service en ligne**, mis en place dans le cadre de la **modernisation du Ministère de l'intérieur**, en utilisant votre compte FranceConnect.

Vous pouvez également compléter le [formulaire de demande d'OTV](#), qui sera transmis et traité par la police municipale.

L'opération Tranquillité vacances est complémentaire des autres dispositifs de sécurité, mis en place aux Loges-en-Josas.

Pensez à vous rapprocher de vos correspondants de quartier.

Victime d'une effraction ou d'un cambriolage ?

Appelez immédiatement le 17 ou le 112 !

Veillez à préserver les traces et indices qui pourront être exploités par les enquêteurs.

Pensez à signaler en Mairie, à la Police municipale, les faits dont vous êtes victime.

Pour porter plainte

Rendez-vous au commissariat de police proche de votre domicile (Vélizy ou Versailles). Un [formulaire de pré-plainte](#) est disponible sur le site gouvernemental.

Pour que la plainte soit enregistrée, vous devrez signer cette déclaration dans une unité de gendarmerie ou un service de police.

Quelques consignes pour limiter les risques

Ces quelques conseils de sécurité doivent vous permettre de passer de bonnes vacances !

- **Ne pas diffuser ses dates et photos de vacances sur les réseaux sociaux**
- **Faites relever votre courrier** par une personne de confiance ou faites suivre votre courrier par les services postaux sur votre lieu de villégiature.
- Un boîte à lettres remplie de courriers, prospectus... peut signaler votre absence.
- **Fermer correctement fenêtres et volets.** Vérifiez le bon état de vos serrures et verrous.
- **« Faites vivre » votre logement.** Un voisin ou un ami peut venir régulièrement ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières. Une prise de type « minuteur » peut permettre éventuellement d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement.
- **Utilisez le renvoi d'appel de votre ligne téléphonique** vers un portable ou téléphone d'un ami ou membre de votre famille.
- **Appelez le 17** pour signaler tout comportement suspect, même en cas de doute.

Contact

Mairie – Police municipale

-  Stephane ROCHAULT
-  [06 81 62 44 77](tel:0681624477)
-  policemunicipale@mairieleslogesenjosas.fr

Urgence Mairie

07 76 32 69 07

Pour **signaler par SMS** une information urgente liée au fonctionnement des services municipaux, en **dehors des heures d'ouverture de la Mairie**.

En l'absence d'accusé de réception, appeler le numéro.

**Pour toute autre urgence
Police Nationale 17**

Ressource utile

[Formulaire de pré-plainte www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr](http://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr)

Sur le même sujet



Demande d'Opération Tranquillité Vacances



Police municipale



Secours et urgences



Quartiers et correspondants

- Partager sur
- [Partager sur Facebook](#)

- [Twitter](#)
- [Partager sur LinkedIn](#)
- [Partager par email](#)
- [Enregistrer en PDF](#)

[Partager sur](#)